

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

Duodi 22 Prairial, an V.

(Samedi 10 Juin 1797).

Arrivée du général Canclaux à Rome. — Mesures prises par le général Augereau à Vérone. — Caricature qui paroît à Milan, concernant la république de Venise. — Détail des honneurs rendus au citoyen Barthélemi par la bourgeoisie de Bâle et par les administrations du canton d'Altkirck. — Exécution secrète à Vienne de onze prisonniers d'état. — Réception faite par le directoire de plusieurs ministres étrangers.

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 6 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

R U S S I E.

De Moscow, le 25 avril.

La cour est toujours ici, & sa majesté n'a pas encore entrepris son voyage pour Astracan, mais il aura lieu très-incessamment. Les divers députés des provinces de l'empire, qui ont assisté au couronnement, retournent chez eux, munis des médailles qui ont été frappées à cette occasion.

Les négocians de Pétersbourg se trouveront fort embarrassés cette année pour la livraison des chanvres & du suif qu'ils se sont engagés à fournir, comme à l'ordinaire, au mois de juin. Plus de 360 barques, chargées de deux millions de livres de chanvre & de cinq cents mille de pains de suif, ne peuvent naviguer, la rivière de Gshas manquant absolument d'eau; de manière que les deux objets ne sauroient arriver cette année à leur destination; ce qui cause à leurs propriétaires & au commerce de Pétersbourg un tort incalculable.

I T A L I E.

De Rome, le 19 mai.

Le général Canclaux, ministre de la république française à la cour de Naples, est arrivé de Florence ici mardi dernier, avec un magnifique équipage. Il étoit accompagné du citoyen Trouvé, secrétaire d'ambassade. Le citoyen Cacault a été au-devant de lui jusques à la porte du Peuple. Aussi-tôt après son arrivée, on a expédié un courrier à Naples.

De Vérone, le 12 mai.

Le général Augereau est arrivé ici le 6 au soir avec le titre de commandant en chef de tout le pays entre l'Adige & la Piave; il s'est aussi-tôt occupé à réorganiser le gouvernement & à réprimer les dilapidations qui s'y commettoient déjà: il a renvoyé quelques officiers & en a réprimandé d'autres. Il a réclamé ensuite l'exécution de l'article de la capitulation relatif aux otages, à l'égard desquels on n'avoit pas agi avec rigueur: il les a en conséquence fait conduire à la citadelle, où cependant

ils sont traités avec beaucoup d'égard. Il a publié une proclamation pour rassurer les Véronais sur leur nouveau sort, & leur promettre un entier pardon pour tout ce qui s'est passé dans cette ville. Cette proclamation a fait disparaître la crainte & a ramené la tranquillité parmi le peuple.

De Milan, le 31 mai.

Il vient de paroître ici une caricature qui a excité quelque curiosité. Le général Buonaparte monte en voiture, avec le prince Charles, devant une anberge; l'hôte s'approchant d'eux, semble demander qui payera la dépense; un vénitien, le tirant par le bras, lui dit à l'oreille: *Soyez tranquille, ce sera la république.*

A U T R I C H E.

De Vienne, le 21 mai.

Le 10 de ce mois, quatre voitures à quatre chevaux & remplies de criminels d'état, se sont mises en route pour les prisons d'état des forteresses de Brunn en Moravie, & de Kuefstein en Tyrol. On dit que c'est le reste de ceux qui, récemment, ont été exécutés secrètement, par considération pour leur innocente famille. Voici ce que l'on raconte à ce sujet: « Un respectable ecclésiastique assure, qu'il y a quelques jours on vint le prendre en voiture à onze heures du soir, dans son couvent; qu'on le pria de se laisser bander les yeux, & que dans cet état on le conduisit à une prison souterraine & spacieuse, où on lui dit de préparer à la mort onze hommes qui s'y trouvoient chargés de fers & le visage couvert d'un crêpe; qu'il employa quelques heures à cette triste & pénible fonction, & que le jour commençoit à paroître, lorsqu'on procéda à l'exécution de ces criminels d'état, dont six furent étranglés & cinq décapités; enfin, qu'il fut reconduit dans son couvent avec les mêmes précautions qu'on avoit prises pour l'y aller chercher ».

On croit dans le public, que ces malheureux étoient du nombre de ceux qu'on amena ici, dans le courant d'avril dernier, de l'armée d'Italie.

On a remarqué, comme une chose assez particulière, que lors du départ de la famille impériale pour Bude en Hongrie, il n'a point du tout été question de la princesse de France, de laquelle, au surplus, le public d'ici ne paroit plus s'occuper.

Nous apprenons journellement des nouvelles fâcheuses de la Turquie d'Europe, sur-tout de la Macédoine & de la Romélie : tout y est en combustion, l'esprit de liberté & d'indépendance y domine à un point inconcevable.

De Semlin, le 19 avril.

Les canoniers de Belgrade s'exercent à tirer le canon & à lancer des bombes contre une tente que le pacha a fait dresser à cet effet. Ils tirent déjà depuis neuf jours sans que jusqu'ici la tente ait été aucunement endommagée ; ce qui a tellement irrité le pacha, qu'il menace de faire étrangler le commandant de l'artillerie, si l'on ne parvient à toucher la tente dans l'espace de trois jours. Il a aussi déclaré qu'il chasseroit tous les français proposés à l'instruction des canoniers turcs, & qu'il obligerait leur chef à la restitution de tous les frais occasionés par cet exercice.

S U I S S E.

De Bâle, le 4 juin.

Le départ de M. Barthelemi, qui a eu lieu avant-hier, a pu prouver à madame ministre de la paix, ainsi qu'à la France entière, combien il est par-tout estimé & aimé. Toute la bourgeoisie de notre ville se mit sous les armes & se formoit en haie dans les rues par lesquelles il passoit ; les volontaires de la compagnie franche, un corps d'élite, se forma en ordre de bataille devant l'hôtel de l'ambassade, & la cavalerie de ce même corps l'accompagna jusqu'aux frontières, ainsi que deux députés de notre pouvoir exécutif (le conseil des XIII) & les représentants du corps helvétique. Lorsqu'il sortit des portes de Bâle, trois salves d'artillerie, tirées des remparts, annoncerent au public son départ. Sur la frontière, nos voisins de Huningue avoient érigé un arc de triomphe, orné de guirlandes, avec des inscriptions analogues à la circonstance, & parmi lesquelles on distingua sur-tout celle-ci : LA PAIX ET BARTHELEMI. Toute la généralité de l'aile droite de l'armée de Rhin & Moselle s'y étoit assemblée : on avoit fait avancer à la frontière un corps de 4,000 hommes, qui exécuta plusieurs évolutions militaires. A l'arrivée de Barthelemi sur la frontière, le général de division Dufour s'approcha de sa voiture, & lui adressa un discours au nom de l'armée. A son entrée sur le territoire français, on fit une décharge des canons de la forteresse de Huningue, de toutes les redoutes & du camp : une foule innombrable, rassemblée en cet endroit, répondit au bruit du canon par un cri général de *vive la république ! vive Barthelemi, le ministre de la paix !* Les généraux Dufour, Sicé, Gérard, dit le Vieux, Cas-sagne & d'autres, l'accompagnèrent ; mais bientôt il fit halte à l'approche des administrations municipales des cantons du ci-devant district d'Altkirek, qui le féliciterent, & d'une trentaine de jeunes filles jolies & élégamment vêtues, qui vinrent lui offrir des bouquets. Une d'entre elles, remarquable par sa beauté, lui présenta une couronne de chêne, en échange de l'olivier de la paix qu'il avoit déjà procuré à la France. Sur toute sa route, il se trouva arrêté par un peuple immense qui lui lémoignoit son estime & sa joie. Pendant toute la journée, on entendit le bruit du canon des différentes villes par où il avoit passé. Le secrétaire de légation Maradet l'accompagna à Paris. En attendant, le citoyen Bacher fait les fonctions de chargé d'affaires. Le successeur de Barthelemi n'est pas encore connu. On parle de Montesquieu, de

Bacher, de Bourgoing & de Verninac. Un de ces seroit fort agréable à la nation suisse ; mais quelque lous & quelque mérite que nous apporte le successeur de Barthelemi, il ne pourra effacer les regrets unanimes de son départ nous laisse.

Toutes les troupes helvétiques, qui se trouvoient depuis le commencement de la guerre, nous ont successivement quittés. Avant-hier, le contingent de Zurich parti ; celui de Berne étoit parti la veille. Les représentants du corps helvétique, qui ont été renouvelés un mois, partiront dans peu sans être remplacés ; situation pacifique de nos voisins nous mettant dans l'obligation d'épargner les frais de ces députations.

H O L L A N D E.

De la Haye, le 30 mai.

Le trompe de terre de notre république, qu'on fait passer dans la Nord-Hollande, se portent avec rapidité vers le Holder & le Texel, afin de couvrir ces deux îles des insultes des flottes anglaises, & pour servir à notre, si l'expédition projetée s'effectue.

Le citoyen Noël, ministre de France, s'est marié deux jours derniers avec mademoiselle Bogaers, de Rotterdam. Selon une gazette d'Amsterdam, on a découvert à Dordrecht une conspiration, par laquelle il ne s'agissoit de rien autre que d'assassiner toute la garnison prussienne. Le principal conspirateur & onze de ses complices ont été arrêtés au moment où ils vouloient s'emparer de l'arsenal & enlever les membres de la régence.

B E L G I Q U E.

De Bruxelles, le 18 prairial.

Hier & avant-hier, jours des fêtes de Pentecôte, les églises de cette ville ont continuellement été remplies d'un peuple immense, enthousiasmé de revoir aux yeux des ministres du culte qu'il aime & qu'il respecte. Le jour il ne s'est présenté une circonstance plus favorable pour observer l'esprit public. Un recueillement religieux a régné constamment dans les temples, depuis la nuit du jour jusqu'à midi ; & cependant ils n'ont cessé d'être pleins. Cette union, ce zèle pieux, cette profonde calme tranquillité étoit trop contraire aux vues de certains agens du gouvernement pour qu'ils la laissassent impunie. Hier, seize mandats d'arrêts ont été lancés contre autant d'ecclésiastiques, sous le prétexte qu'ils ont négligé leur ministère sans avoir fait la déclaration exigée. On veut absolument des troubles dans ce pays. Puissent-ils confondre les vœux infernaux de ces anarchistes impies, les vrais ennemis de toute liberté !

F R A N C E.

De Paris, le 21 prairial.

Hier au soir, le noble génois Rivarola est arrivé à Paris, envoyé par sa république auprès du directoire avec une mission dont on ne dit pas encore l'objet. Aucune sanction n'a auprès d'aucun gouvernement autant d'importance accrédités, à-la-fois, que la république de Gènes a en ce moment auprès du nôtre ; il est vrai que les deux états ont des affaires plus sérieuses à démêler.

Le directoire, dans sa séance publique d'hier, a entendu différents ministres des puissances alliées qui lui ont été présentés par le ministre des relations extérieures.

M. Dreyer, ministre plénipotentiaire du roi de Danemark; M. le commandeur de Ruffo, ministre plénipotentiaire du roi de Naples; le citoyen Micheli, ministre plénipotentiaire de la république de Genève, ont successivement exprimé l'attachement de ces puissances respectives pour la république française, & le président du directoire les a assurés de la bienveillance de la république. Le ministre des relations extérieures a ensuite présenté M. Cabarrus, ministre plénipotentiaire du roi d'Espagne près le congrès qui doit avoir lieu en exécution des articles préliminaires de la paix.

Le citoyen Verninae, de retour de l'ambassade de Constantinople, a offert au directoire un pavillon ottoman, que le capitain pacha adresse à la république comme un signe d'alliance & d'amitié; il a observé que c'étoit le premier dans ce genre auquel se fût déterminé le génie de l'islamisme.

Ernest comte de Kautitz-Rittberg, grand-maréchal de la cour de Vienne, ci-devant ambassadeur à Naples, est mort à Vienne, âgé de soixante ans. En annonçant sa mort, quelques journalistes l'ont confondu avec le feu prince de Kautitz, ce premier ministre de l'impératrice reine, aussi fameux par l'insolence de ses manières que par l'éclat de son administration, & qui joignoit les petitesesses d'un fat aux grandes vues d'un homme d'état. Il est mort au commencement de la révolution. Celui qui vient de mourir étoit son fils, & n'avoit hérité ni des talens ni des ridicules de son père.

La nouvelle de la mort du roi de Prusse est démentie par les gazettes d'Allemagne; celle de la mort de l'électeur de Bavière ne se confirme pas.

Il est certain que le parlementaire anglais arrivé dernièrement à Calais, a apporté des lettres du lord Grenville à Barthelmi & à Charles Delacroix; mais il n'est pas vrai qu'il ait demandé un passe-port pour un agent désigné pour venir renouer en France les négociations de paix. Il paroît encore certain que ce lord, en sa qualité de ministre des affaires étrangères, témoigne un désir sincère de concourir au rétablissement de la paix entre les deux nations, qui en ont un égal besoin. Nous avons lieu de croire que les réponses à ses lettres seront écrites dans les mêmes dispositions, & que le directoire prendra les mesures les plus propres à les réaliser. Nous sommes toujours persuadés que M. Pitt, étant encore en place le 2 juin, suivant les papiers anglais, le parlementaire n'a guères pu apporter à Calais, le 4, la nouvelle de sa destitution; mais ce qui nous frappe davantage, c'est que M. Pitt étoit destitué, le lord Grenville, son collègue, son parent & son ami, partageroit suivant toutes les probabilités, sa disgrâce, & ne se seroit pas chargé dans ce moment de faire des propositions de paix.

Suite de l'analyse sur le gouvernement des finances de France; par A. P. Montesquieu.

En lisant l'écrit de M. de Montesquieu, je me suis figuré que j'enallois ces idées du haut d'une de nos tribunes nationales; & cette

illusion ajoutoit à l'émotion de ce consolant espoir qu'il verse dans les cœurs amis de leur pays, & avides de la fin de ses désordres & de ses souffrances. Alors je ne me suis point figuré que le public honnête & éclairé, dont l'opinion doit avoir un poids légitime dans la délégation des fonctions comme dans leur exercice, eût marmuré ces paroles: *Pourquoi nous a-t-on envoyé cet homme? nous ne voulons plus rien de tout ce qui lui a rassemblé; nous réprochons tout ce à quoi il eut part; nous suspectons tout ce qu'il pourroit faire encore.* Je le déclare, je n'ai pu admettre ce genre de prévention & d'injustice, & je ne crois point du tout qu'on soit parvenu à rendre la nation ennemie ni du fond de la révolution qu'elle a voulu si ardemment, ni de la constitution, qui est son seul asyle, et la seule source d'une prospérité & d'une gloire nouvelle, ni des hommes qui s'y signalèrent par des sacrifices, des services, des talents, & qui eurent pour caractère distinctif d'en avoir repoussé tous les crimes & les excès, du moment même qu'ils s'occupèrent d'exécuter les belles espérances. Où est donc le principe de cette sorte de disgrâce, où l'on voudroit faire croire que sont tombés ces hommes des premières assemblées, & qui furent pendant long tems les organes de la majorité nationale? il peut être dans des haines particulières, mais non dans l'esprit général, tenir à quelques circonstances, à des intrigues, mais non se perpétuer.

Ils furent toujours placés entre deux partis opposés, mais également extrêmes, qui s'irritoient à l'envi, l'un de cette élévation d'âme & d'esprit qui embrasse le devoir de la régénération de son pays, lorsque la nécessité l'amène, l'autre de cette modération qui se tient dans les limites propres de la liberté publique.

Des partis, qui ne veulent que leur domination exclusive, ne peuvent expliquer, que par des calculs d'ambition personnelle, une conduite où l'on n'attache son bien qu'au bien public, où l'on ne peut obtenir de l'éclat que par des choses noires, où l'on se console de ce qu'on perd par ce qu'on peut mériter.

Mais il faut que les partis extrêmes, tout en se ravivant sans cesse les uns par les autres, s'usent à leur tour par l'impuissance du corps social, qui se refuse à la fin à cette succession de tourmentes contraires.

Cet empire de la modération a prévalu, depuis le 9 thermidor, contre les jacobins. Mais voici ses autres ennemis qui reviennent; & c'est encore une autre victoire à obtenir. Elle est trop commandée par nos circonstances, pour que le parti qu'elle eut toujours en France s'y retrouve jamais sans ses avantages & ses ressources. Les hommes dont il s'honore peuvent être écartés; mais leur parti se maintiendra & accomplira sa salutaire destination.

Au sein même de la faveuse d'aveur qu'ils éprouvent aujourd'hui, que leur reste-t-il? tout ce qui peut consoler & anobrir leur existence (je ne parle ici que de ceux qui n'ont altéré en rien l'idée que je donne d'eux): la satisfaction d'être demeurés seuls innocens de toutes les calamités de leur patrie; de rester encore seuls étrangers à ces passions haineuses qui caractérisent les tems de révolution; de trouver encore seuls dans leurs cœurs la bienveillance, la justice, la générosité envers leurs détracteurs & leurs persécuteurs, & une appréciation calme des outrages dont ils sont les objets; d'espérer de l'épuisement de toutes les fureurs, de toutes les erreurs, l'ascendant de la raison & de la vérité. Il leur reste cette estime plus sentie qu'ils se doivent les uns aux autres, & qui les unit par une protection mutuelle; cette alliance d'idées & de sentimens où ils se trouvent avec tout ce qu'il y a de plus distingué dans toutes les nations, avec tous ceux qui chérissent & cultivent les affections libérales; cette sorte de considération que la haine ne peut ôter, & même qu'elle ne peut refuser, & l'impartiel jugement de la postérité; un plus profond attachement à la constitution actuelle, parce qu'elle leur promet la réalisation de leurs premiers vœux & qu'elle leur conserve le droit de servir leur pays par un zèle toujours actif, quoique souvent dédaigné, par un zèle sans humeur, quoique sans récompense.

M. de Montesquieu étoit un des plus propres à donner & à recevoir cet exemple. On voit dans cet écrit, digne réponse aux calomnies répandues contre lui, qu'il est pur sur ce grand objet de nos finances; & qu'on le trouvera toujours, soit qu'il faille appuyer les efforts des hommes en place pour le bien, ou les avertir de ne pas négliger de se servir, ou relever les erreurs qui pourroient leur échapper. Il appartient par ses principes aux seuls beaux jours de la révolution, & par la noble élégance de son style, aux beaux jours de notre littérature. J'ai saisi avec empressement l'occasion de lui rendre cet hommage, à une époque où le mérite semble perdre de ses droits parmi nous, & où on se sait plus de gré de professer envers lui une entière justice.

LACRETELLE l'aîné.

CORPS LEGISLATIF.
CONSEIL DES CINQ-CENTS.
Présidence du citoyen PICHEGRU.

Suite de la séance du 20 prairial.

On renvoie à une commission existante une adresse dans laquelle l'administration de la Moselle se plaint des réquisitions & contributions, frappées sans discrétion par les commissaires des guerres, & qui portent le trouble dans tout ce département.

On renvoie à une commission une pétition du citoyen Pelissier, ex-chanoine d'Agen, tendante à ce qu'il soit défendu aux administrateurs d'acquérir des domaines nationaux, comme il l'est aux officiers municipaux.

On proclame le résultat des scrutins d'hier. Naugier-Maligeai est nommé commissaire aux archives. Gosset, Joannet, Couchery, Delecheverich, André (de la Lozère), composeront la commission relative aux réclamations du représentant Joubert, inscrit sur une liste d'émigrés.

Après avoir entendu Dubois-Dubai, le conseil déclare valables les élections du citoyen Duffau pour le conseil des anciens, & des citoyens Carrere-Lagiviere & Gauzan pour le conseil des cinq-cents.

Le conseil ordonne l'impression & l'ajournement d'un projet, par lequel Malès propose de rétablir la loi du 7 septembre 1792, qui autorise le transit des marchandises étrangères, par les départemens du Haut & Bas-Rhin, de la Meurthe & de la Moselle.

Séance du 21 prairial.

Le conseil, après de longs débats, prend une résolution portant qu'il sera établi un deuxième juge de paix à Beaucaire.

D'après un rapport de Tronille, le conseil arrête la mise en liberté d'un citoyen qui, depuis long-tems gémit en prison d'après un ordre du comité de sûreté générale; ordre qui a été sollicité & obtenu par Guffroy, qui doit à ce citoyen 50 mille francs.

Bergier présente une nouvelle rédaction, concertée avec la commission chargée de la révision des loix inconstitutionnelles, du projet de résolution présenté par lui à la séance du 5 prairial, an 5, sur le décret du 3 brumaire, an 4, relatif à l'exclusion des fonctions publiques, auquel a été joint un article additionnel pour le rapport de divers articles de la loi du 14 frimaire, an 5. En voici les dispositions :

La loi du 3 brumaire, an 4, relative aux exclusions des fonctions publiques, est regardée comme non avenue.

Nul ne sera recherché ni inquiété pour ne s'y être point conformé.

Les membres du corps législatif, & tous les fonctionnaires suspendus par cette loi, sont autorisés à exercer leurs fonctions; & ceux qui s'en sont abstenus, à les reprendre, nonobstant les prohibitions y portées, s'il n'y a pas d'autre empêchement.

Les art. 2, 3, 4 & 5 de la loi du 14 frimaire dernier sont rapportés.

Savary consent bien au rapport des articles de la loi du 14 frimaire, relatifs aux amnisties, mais non pas à la loi du 3 brumaire.

Philippes-Delleville représente que le pardon accordé aux amnisties n'est pas un titre pour leur accorder encore la préférence injuste que Savary sollicite pour eux; il faut être franc, dit Popinant, & sur-tout il faut être juste envers tout le monde.

Le projet de Bergier est adopté sauf rédaction.

Dumolard saisit l'occasion où le conseil s'occupe de loix contraires à la constitution pour appeler son attention sur celle du 9 floréal, la plus immorale, la plus anti-constitutionnelle possible, puisqu'elle ouvre la succession de gens vivans & dépouille les peres & mere d'émigrés pour les fautes de leurs enfans.

Emery annonce que la commission dont il est membre propose un travail sur cette loi.

Bourse du 21 prairial.

Amsterdam.....60 $\frac{5}{8}$, 61 $\frac{5}{8}$.	Bâle.....1 $\frac{1}{4}$ $\frac{1}{2}$, 4 $\frac{1}{2}$.
Idem courant...58 $\frac{5}{8}$ $\frac{1}{4}$, 59 $\frac{5}{8}$.	Londres.24 l. 2 s. $\frac{1}{2}$, 24 l. 15 s.
Hamb.....187, 185.	Inscript.33 l. 15 s., 34 l. 10 s.
Madrid.....11 l. 13 s. 9 d.	33 l. 10 s.
Mad.effect.14 l., 13 l. 17 s. $\frac{1}{2}$.	Bon $\frac{7}{8}$.20 l. 15 s., 21 l. 10 s.
Cadix.....11 l. 13 s. 9 d.	20 l. 15 s.
Cadix effect.14 l., 13 l. 17 s. $\frac{1}{2}$.	Bon $\frac{1}{4}$24 l.
Gènes.....92 $\frac{1}{2}$, 91 $\frac{1}{2}$.	Or fin.....102 l. 10 s.
Livourne.....101 $\frac{1}{4}$, 100.	Ling.d'arg.....50 l. 10 s.
Lyon..... $\frac{3}{4}$, 1	Piastre.....5 l. 4 s. 9 d.
Marseille..... $\frac{1}{2}$	Quadruple.....79 l. 7 s. 4 d.
Bordeaux..... $\frac{1}{2}$	Ducat d'Hol.....11 l. 6 s.
Montpellier..... $\frac{3}{4}$	Souverain.....33 l. 15 s.
Lausanne.....1 $\frac{1}{2}$ $\frac{3}{4}$, 4 $\frac{1}{2}$.	Guinée.....25 l. 2 s.

Esprit $\frac{5}{6}$, 410 liv. — Eau-de-vie 22 deg., 300 à 325 liv. — Huile d'olive, 1 l. 6 s. — Café Martinique, 1 l. 19 s., 2 — Café St-Domingue, 1 l. 17 s., 18. — Sucre d'Hambourg 2 liv. 6 s., 8 s. — Sucre d'Orléans, 2 liv. 5 s. — Savon de Marseille, 17 s. $\frac{1}{2}$, 17 s. — Chandelle, — Coton de Levant, 36 à 45 s. — Coton des isles, 55 s. à 3 l. 2 s.

Recueil tiré du porte-feuille d'un rentier, contenant quelques poésies fugitives & des épigrammes choisies de l'anthologie, traduites du grec en français; par le citoyen P. S. S. A Paris, de l'imprimerie de Didot.

Le triste motif qui a engagé le poète rentier à publier ce recueil est bien indiqué dans ce vers d'Horace qu'il a pris pour épigraphe :

Latrantem stomachum bene leniet emptor.

Ce motif est plus clairement indiqué encore dans cet avis de l'auteur, où en parlant de ses vers il dit :

Bien lecteur, crains-tu qu'ils ne t'ennuyent?
Ne les lis pas, par charité pour toi;
Achetez-les, par charité pour moi.

Cet humble aveu n'empêche pas qu'il n'y ait du mérite dans ces vers, & qu'un homme de goût, en les achetant par humanité, les lise sans ennui. Malheureusement ceux qui dévorent la portion du revenu public qui appartient aux rentiers, ne lisent gueres ces vers.